

PERMUTATIONS NATIONALES 2015

**Des résultats catastrophiques, malheureusement prévisibles !
Un taux de satisfaction de 21,67% cette année contre
23,09% en 2014 et 40 % avant 2011...**

Sur 16 330 demandes de changements de département en 2015, seules 3 539 ont obtenu satisfaction, soit un taux de 21,67 % (23,09 % l'an passé). Le taux de satisfaction des rapprochements de conjoints est d'environ 40 % cette année. Cela signifie que, dans l'Education nationale, plus de la moitié des collègues en rapprochement de conjoint sont encore séparés !

► Quelles conséquences pour des milliers de collègues ?

Des milliers de collègues se demandent – alors qu'ils souhaitent muter depuis quatre ans et n'ont toujours pas obtenu leur permutation – **comment ils vont pouvoir rejoindre leur famille ?**

Certaines demandes de permutations d'un département vers un autre n'ont eu aucune satisfaction depuis plus de 6 ans ! Quel espoir les collègues peuvent-ils encore avoir ? Le SNUDI-FO revendique le droit à mutation pour tous, et notamment pour les mutations légales (handicap, rapprochement de conjoints...). Il portera cette revendication à tous les niveaux, nationaux et départementaux.

► Comment expliquer cette dégradation d'année en année ?

Une seule réponse : **l'austérité budgétaire exprimée par le Pacte de responsabilité et ses 50 millions d'euro d'économies à réaliser** car, pour résoudre ce problème qui s'amplifie d'année en année, il n'existe qu'une solution : le recrutement massif de fonctionnaires stagiaires.

Or, malgré les effets d'annonce, on constate que **le compte n'y est pas !...** les classes sont de plus en plus surchargées, le remplacement se réduit comme peau de chagrin, le RASED est exsangue, les conditions de travail se dégradent d'année en année, avec un coup d'accélérateur sans précédent avec la mise en place des rythmes scolaires.

Ce problème de permutations de plus en plus difficiles à obtenir ne peut pas être dissocié des autres problèmes de l'Education nationale. Avec un tel résultat aux permutations, nul doute que la phase des exeat-ineat va également être très réduite au vu de l'expérience des années précédentes.

C'est donc bien la politique d'austérité appliquée depuis des années à l'Éducation nationale qui conduit à cette situation catastrophique.

Une raison de plus pour participer à la grève interprofessionnelle du 9 avril pour dire STOP à l'austérité gouvernementale !

Suite à la réunion ministérielle du 17 mars sur le résultat des permutations

De l'aveu même de la Direction Générale des Ressources Humaines (DGRH), à la réunion ministérielle du 17 mars sur la phase informatisée des permutations et mutations interdépartementales, *«les résultats ne sont pas bons»* !... **C'est peu de le dire !**

La ministre prévoit une phase de rattrapage

Comme les années précédentes, les représentants du ministère ont décidé, d'une *«phase de rattrapage nationale»* qui permettrait à quelques dizaines de candidats (entre 50 et 200) dans les situations les plus difficiles d'obtenir leur mutation.

↳ Comme tous les ans, le SNUDI-FO demandera à ce que les 13 collègues en situation de handicap qui n'ont pas obtenu satisfaction puissent obtenir leur changement de département.

- ↳ Comme tous les ans, le SNUDI-FO demandera à ce que les collègues séparés ne vivent plus cette situation, a fortiori ceux qui le sont depuis plus de 4 ans (environ 160 collègues).
- ↳ Comme tous les ans, le SNUDI-FO demandera que le Ministère, comme il le fait depuis deux ans, impose des exeat-ineat en nombre conséquent aux départements.
- ↳ **Comme tous les ans, le SNUDI FO revendiquera la défense de notre statut, notamment le respect du droit à mutation (art. 60 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984)**

Le SNUDI FO alerte la profession : la phase de rattrapage et la liste complémentaire ne suffiront pas !

La DGRH a précisé que les départements en sous-effectif à la rentrée scolaire étaient de plus en plus nombreux, alors qu'il est indispensable que des surnombres existent pour pourvoir les postes qui se libèrent à chaque rentrée (disponibilité, congés parentaux, CLM ...). Cette soupape n'existe donc plus dans de nombreux départements.

Comment dans ces conditions, les demandes des personnels aux exeat-ineat pourront-elles être satisfaites ?

Voir [>ICI< le communiqué national du SNUDI FO](#)

Dans les Bouches du Rhône des résultats en deçà de la moyenne nationale !

342 collègues ont participé aux opérations de permutations.
Seulement 46 collègues obtiennent satisfaction !
Soit un taux de satisfaction de 13% !!!

Pour information, l'an passé, **110 collègues** avaient réussi à obtenir le département sollicité (taux de satisfaction **32,16%**)

Parallèlement, notre département étant déficitaire depuis la rentrée 2014, **134 collègues vont intégrer** les Bouches du Rhône à la prochaine rentrée scolaire, (soit une « balance » positive de + 88). Cela ne suffira pas aux besoins du département en matière de personnel enseignant pour la prochaine rentrée !

De nombreux collègues du département vont donc encore à la rentrée prochaine, se retrouver dans des situations difficiles voire impossibles, loin de leur famille, de leur conjoint et parfois de leurs enfants. Certains seront de nouveau contraints de demander une mise en disponibilité pour éviter cette séparation ou un temps partiel pour la limiter, sans aucune garantie de pouvoir cependant l'obtenir, compte tenu des nouvelles restrictions imposées par la DSDEN 13 (Cf inFO mail n°40 sur la préparation du mouvement)

Pour le SNUDI FO 13, cela n'est pas tolérable ! Ce ne sont pas aux collègues de payer l'addition de l'austérité, de la gestion à flux tendu et du manque d'anticipation dans la gestion du personnel dans notre département !

Voir [>ICI< les statistiques du département des Bouches du Rhône](#)

Voir [>ICI< les statistiques nationales](#)

INEAT/EXEAT

La circulaire ineat-exeat sera prochainement en ligne sur le site de l'IA et disponible ensuite sur notre site [→ >ICI<](#)

Le SNUDI FO 13 invite tous les collègues n'ayant pas eu satisfaction à le contacter pour préparer leurs dossiers d'ineat/exeat pour le/les département(s) sollicité(s).

Le syndicat peut vous aider à constituer votre dossier et le défendra auprès de l'administration lors des groupes de travail programmés.

Contactez le SNUDI FO 13 !
Participez nombreux aux RIS organisées par le SNUDI-FO !
Voir le calendrier [>ICI<](#)